

POLITIQUE DE SANTÉ & SÉCURITÉ

CONTEXTE

Depuis sa fondation, la Maison du développement durable (MDD) est un carrefour d'échanges, de démonstrations et de synergies. Elle soutient l'action de ses membres et du mouvement du développement durable en renforçant les capacités des citoyens, des élus, des artistes, des chercheurs et des professionnels en développement durable de plusieurs générations. La MDD joue un rôle essentiel dans l'avènement d'une société en santé, durable et inclusive.

En tant que gestionnaire responsable de bâtiment, la sécurité et la santé de ses employés, de ses occupants, de ses fournisseurs et du public qui fréquente la MDD sont une préoccupation constante.

OBJECTIFS

La Maison développement durable (MDD) se veut un milieu sain et sécuritaire pour tous, ainsi qu'un environnement de vie au travail promoteur de santé et de sécurité du travail, dans le respect de la dignité humaine ainsi que des droits et libertés humaines fondamentales.

La présente politique de santé sécurité au travail formalise les mesures déjà instaurées à la MDD dans le cadre de la préparation, la prévention, la mise en œuvre des actions et du rétablissement permettant d'atténuer les conséquences d'atteintes à la personne et de perte d'accès au bâtiment qui peuvent se traduire notamment par des accidents, des blessures, une évacuation ou un confinement.

En ce sens, les procédures qui suivent sont appliquées dans le respect des lois et règlements relatifs à la santé et la sécurité au travail. Elles présentent les directives préconisées en la matière par les normes en gestion de risques et mesures d'urgences.

DÉFINITIONS

Dans le présent document les termes sont utilisés dans leur sens usuel. Plus particulièrement:

- L'expression « des tâches à la MDD, par la MDD ou pour la MDD » comprend l'ensemble des tâches effectuées par les employés de la MDD, les employés de ses membres et partenaires, ainsi que de ses locataires et ses fournisseurs
- L'expression « la santé et la sécurité des personnes à la MDD » comprend les employés de la MDD, ses visiteurs, le personnel de ses membres et partenaires présentement les lieux, de ses locataires et de ses fournisseurs.

ENGAGEMENT POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES À LA MDD

Cette politique fait référence aux mesures établies par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et tient à :

- Répondre aux obligations sanitaires ou tout autre problème sanitaire pouvant affecter les activités de la MDD
- Renforcer un programme de gestion de risques incluant:
 - La prévention des accidents du travail
 - La réduction du nombre de lésions professionnelles
 - La préparation aux sinistres
 - L'intervention rapide et efficace lorsque la sécurité et la santé des personnes sont menacées
 - Le suivi des processus de rétablissement et de retours d'expérience
- S'assurer de l'application des règlements de gestion de l'immeuble et des directives de santé et sécurité

ENGAGEMENT POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES À LA MDD

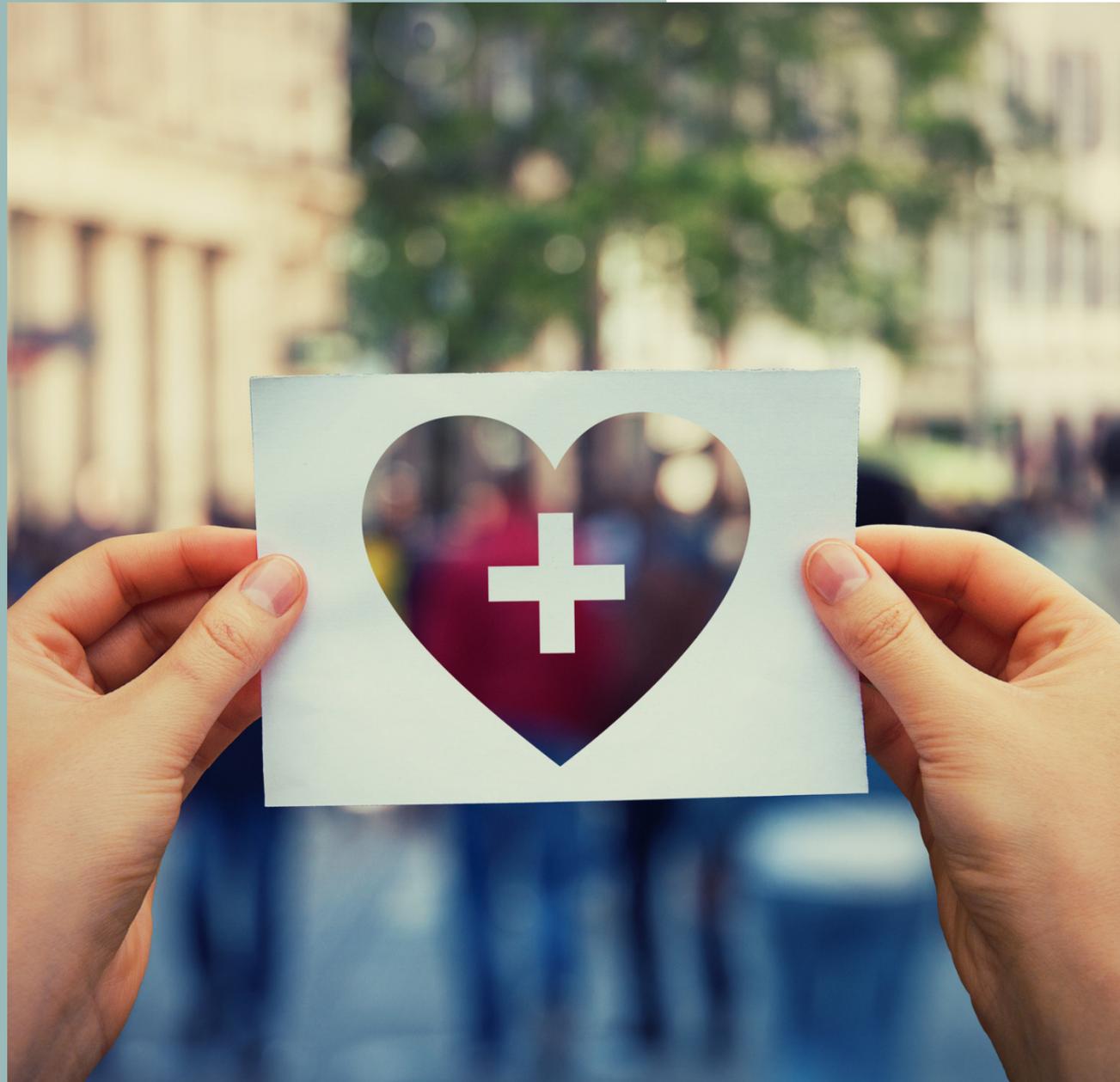
En ce sens, la MDD offre en tout temps, à l'ensemble des occupants du bâtiment, un milieu sain et sécuritaire. Dans le respect des lois et règlements en vigueur, la MDD entend :

- Appuyer les travaux du comité Santé et Sécurité (« Comité SST ») sous la supervision du Coordonateur logistique, qui se réunit périodiquement ou sur demande du coordonateur;
- Faire respecter le protocole d'entretien de l'immeuble et les exigences applicables en matière de santé et sécurité;
- Atténuer les conséquences des événements pouvant porter atteinte à la personne et à la perte d'accès au bâtiment, notamment en assurant le respect des mesures de préparation, de prévention, d'intervention et de rétablissement.
- Faire respecter les règles d'atténuation incluses dans les normes et méthodes de travail sécuritaire;
- Appliquer un plan de communication pour informer et former les occupants de l'immeuble des conditions et des risques liés à leur travail.

ENGAGEMENT POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES À LA MDD

La création et le maintien d'un milieu de vie au travail sain et sécuritaire est un gage commun et une coresponsabilité. Ainsi, au-delà des responsabilités qui incombent à la MDD, tous les occupants s'engagent à:

- Respecter les normes de santé et de sécurité établies par la MDD;
- Participer au développement et à l'adaptation des principes de santé et sécurité;
- Agir de façon proactive et préventive à l'identification et au signalement de conditions à risques ou pouvant avoir des conséquences négatives sur les activités de la MDD et sur la qualité de ses environnements.



POLITIQUE DE SANTÉ & SÉCURITÉ